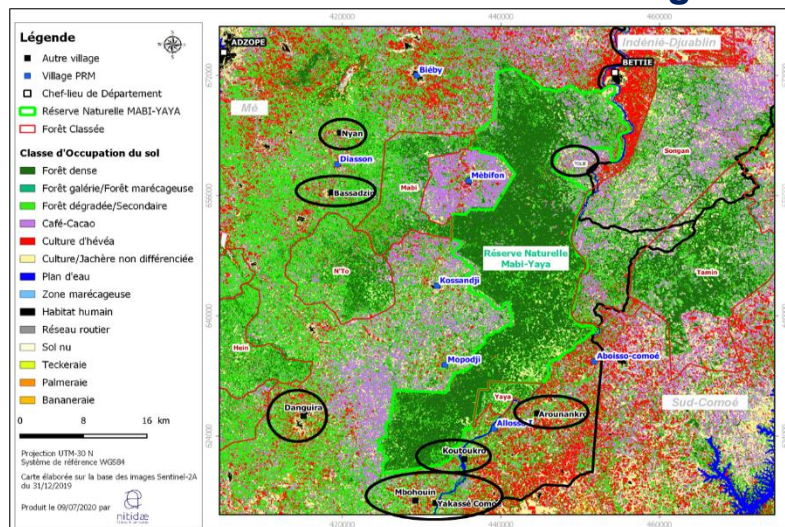
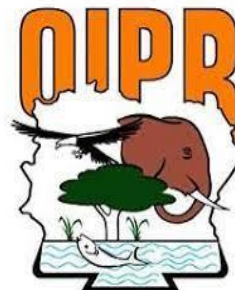


I- Aménagement et planification: Développer les villages riverains de la Réserve

Un programme territorial cohérent pour Mabi-Yaya et sa périphérie,
8 nouveaux villages ciblés



Un soutien à la planification du territoire par les acteurs de la Mé



4 territoires villageois délimités



7 Plans de développement local rédigés



Danguira, M'bohoïn, Koutoukro1, Yakasse-Comoé, Arounankro, Nyan,
Bassadzin

Cofinancé par



Cofinancé par
l'Union européenne



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



I- Aménagement et planification: Développer les villages riverains de la Réserve

Formation de CDLs

Sept (07) Comités de Développement Local (CDL) ont été formés. Au total, 135 membres de CDL, dont 14 femmes, ont bénéficié d'une formation de deux jours portant sur : le montage de projet, la recherche de financement, la passation de marchés, le changement climatique, le développement durable, ainsi que le suivi et le contrôle des travaux communautaires.



07 CDLs ont rédigé leurs propres Règlements et Statuts intérieurs, pour leur formalisation, 07 récépissés de dépôt ont été obtenu pour chacun des CDLs.

REGION DE LA ME

DEPARTEMENT D'ADZOPE

SOUS-PREFECTURE D'ANNEPE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER
D'ASSOCIATION N° 04-RME/D. A/SP-ANN

Le Sous-préfet d'Annépé, conformément à l'article 8 alinéa 3 de la loi n° 315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, atteste qu'il a été déposé dans ses services, aux fins d'en recevoir un récépissé de déclaration, un dossier constitutif d'une organisation Non-Gouvernementale dénommée :

Comité de Développement Local de Nyan

dont le siège est fixé au village de Nyan, dans le département d'Adzopé ; Boîte Postale tel : 0748727395 / 0574382845. Ce dossier qui a été enregistré sous le N° 123 du 15 /09/2023, comprend les pièces suivantes :

- 3 exemplaires des statuts ;
- 3 exemplaires du règlement intérieur ;
- 3 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive ;
- 3 exemplaires de la liste des membres fondateurs ;
- 3 exemplaires de la liste des membres du bureau exécutif ;
- 3 exemplaires de la liste de présence.

Le Préfet de la Région de la Mé, Préfet du Département d'Adzopé, en application des dispositions de l'article 37 de la loi n°60-315-du 21 septembre 1960 relative aux associations, délivrera un récépissé de déclaration de l'issue de l'instruction du dossier.

Annépé, le 15 septembre 2023


POBO Niamon Innocent
Sous-Préfet

Scanné avec CamScanner

REGION DE LA ME

DEPARTEMENT D'ADZOPE

SOUS-PREFECTURE D'ANNEPE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER
D'ASSOCIATION N° 02-RME/D. A/SP-ANN

Le Sous-préfet d'Annépé, conformément à l'article 8 alinéa 3 de la loi n° 315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, atteste qu'il a été déposé dans ses services, aux fins d'en recevoir un récépissé de déclaration, un dossier constitutif d'une Organisation Non-Gouvernementale dénommée :

Comité de Développement Local de Bassadzin

dont le siège est fixé au village de Bassadzin, dans le département d'Adzopé ; Boîte Postale tel : 0707481854. Ce dossier qui a été enregistré sous le N°124 du 15 /09/2023, comprend les pièces suivantes :

- 3 exemplaires des statuts ;
- 3 exemplaires du règlement intérieur ;
- 3 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive ;
- 3 exemplaires de la liste des membres fondateurs ;
- 3 exemplaires de la liste des membres du bureau exécutif ;
- 3 exemplaires de la liste de présence.

Le Préfet de la Région de la Mé, Préfet du Département d'Adzopé, en application des dispositions de l'article 37 de la loi n°60-315-du 21 septembre 1960 relative aux associations, délivrera un récépissé de déclaration de l'issue de l'instruction du dossier.

Annépé, le 15 septembre 2023


POBO Niamon Innocent
Sous-Préfet

Scanné avec CamScanner

I- Aménagement et planification: Développer les villages riverains de la Réserve

Mise en œuvre des PDL



Dispensaire d'Arounankro



Logement de l'infirmier à Koutoukro1



Dispensaire de M'bohoïn



Ecole maternelle de Bassadzin



Maternité de Danguira



Marché de Nyan



Logement de la Sage-femme de Yakassé-Comoé



Budget total: 164 437 524 FCFA

dont

Conseil Régional de la Mé :

50 000 000 FCFA

OIPR: 15 000 000 FCFA

Cofinancé par



Cofinancé par
l'Union européenne



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



I- Aménagement et planification: Développer les villages riverains de la Réserve

Les Activités génératrices de revenus (AGR)

